



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

---

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 496

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR  
L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE PERMISSION  
D'OCCUPATION SUR LE LOT NUMÉRO 1 303 400 DU CADASTRE  
DU QUÉBEC**

---

**Avis de motion donné le 11 décembre 2023  
Adopté le 12 février 2024  
En vigueur le 15 février 2024**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin que le conseil d'arrondissement puisse permettre l'occupation de la partie du territoire formée du lot numéro 1 303 400 du cadastre du Québec par un usage du groupe C2 vente au détail et services.*

*Ce lot est situé dans la zone 14033Pa, localisée approximativement à l'est de l'avenue Cartier, au sud du chemin Sainte-Foy, à l'ouest de l'avenue De Salaberry et au nord de la rue Crémazie Ouest.*

## **RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 496**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE PERMISSION D'OCCUPATION SUR LE LOT NUMÉRO 1 303 400 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité- Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est modifié par l'insertion, après l'article 939.361, de ce qui suit :

#### **« SECTION LXXXI**

**« PERMISSION D'OCCUPATION RELATIVE AU LOT NUMÉRO  
1 303 400 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**« 939.362.** Le conseil d'arrondissement peut permettre l'occupation de la partie du territoire formée du lot numéro 1 303 400 du cadastre du Québec, illustrée en ombragé au plan numéro RCA1VQ4PC67 de l'annexe IV, par un usage du groupe *C2 vente au détail et services*. ».

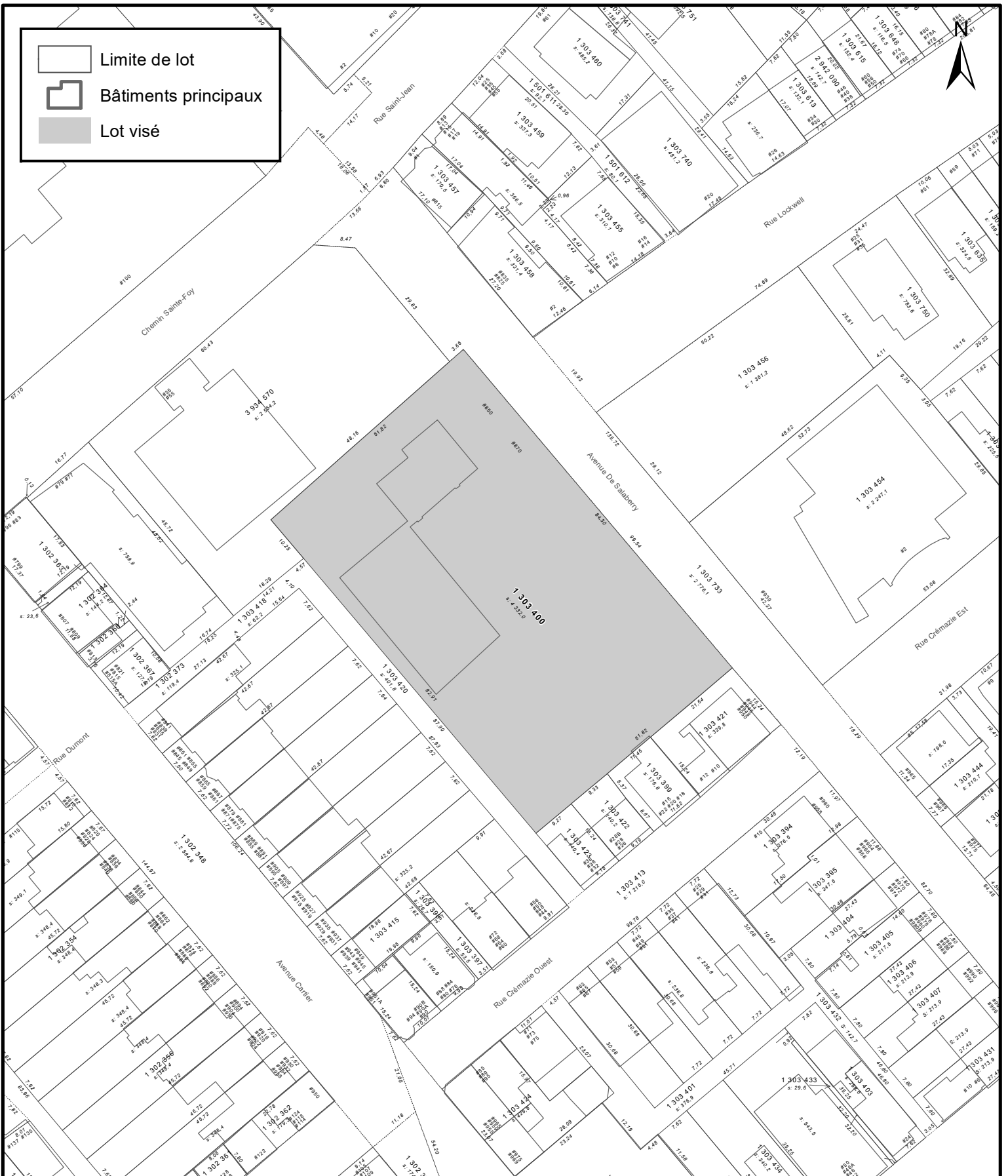
2. L'annexe IV de ce règlement est modifiée par l'addition du plan numéro RCA1VQ4PC67 de l'annexe I du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 2)*

PLAN NUMÉRO RCA1VQ4PC67



SERVICE DE LA PLANIFICATION  
DE L'AMÉNAGEMENT ET  
DE L'ENVIRONNEMENT

**ANNEXE IV**  
**LOT NUMÉRO 1 303 400 -**  
**TERRITOIRE SUR LEQUEL UNE PERMISSION D'OCCUPATION PEUT ÊTRE AUTORISÉE**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : S.R.

No du plan : RCA1VQPC67

Échelle : 1:1 000

Date du plan : 2023-10-20

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin que le conseil d'arrondissement puisse permettre l'occupation de la partie du territoire formée du lot numéro 1 303 400 du cadastre du Québec par un usage du groupe C2 vente au détail et services.*

*Ce lot est situé dans la zone 14033Pa, localisée approximativement à l'est de l'avenue Cartier; au sud du chemin Sainte-Foy, à l'ouest de l'avenue De Salaberry et au nord de la rue Crémazie Ouest.*